

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20191104\_04

### Séance du 4 novembre 2019

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
28 octobre 2019

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERIEY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création  
d'un bassin de trop plein à proximité de l'école**

M. le Maire rappelle la récurrence des inondations au rez-de-cour de l'extension de l'école depuis 2014, au moins une fois par an entre juin et août lors des pluies orageuses de printemps. La Commune avait fait fonctionner l'assurance « dommages ouvrage » souscrite pour le projet d'extension de l'école et avait perçu, en compensation, une enveloppe d'environ 70 000 €.

Pour remédier durablement à ce problème, il est proposé de créer un bassin de trop plein au bout de l'ancienne école maternelle, pour délester le réseau unitaire qui monte en charge lors des fortes pluies et déborde dans l'école qui constitue un point bas. Pour obtenir un résultat satisfaisant, ce bassin devrait avoir une

contenance d'environ 200 m<sup>3</sup>. Le coût des travaux est estimé à 90 000 € environ.

Une mission de maîtrise d'œuvre doit être confiée pour mener à bien ce projet. M. le Maire présente la proposition du Cabinet André pour un montant de 6 300 € HT, comprenant la conception du projet, le suivi du chantier et des marchés publics ainsi que les opérations de réception du chantier. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*